

**Bureau syndical du 10 septembre 2015**

**DELIBERATION N° 2015-09-48**

***Demande de subvention pour le marché de travaux d'adaptation des sites du SYVADEC aux objectifs de tri et aux nouveaux règlements relatifs à la sécurité, ainsi que de remise en état***

Nombre de membres 23			L'an deux mille quinze, le dix septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante s'est réunie exceptionnellement à la Salle de la Langue Corse, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président.  Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	15	15	

**Présents :**

Madame : Marie-Laurence SOTTY

Messieurs : François TATTI, Don Georges GIANNI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Xavier LACOMBE, Jean-Pierre GIORDANI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Noël VALERY, François GIORGI, Antoine POLI, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Jean ALFONSI, Jean-Louis MASSIANI

**Absents représentés:**

**Absents :**

Mesdames : Marie ZUCCARELLI, Serena BATTESTINI

Messieurs: Jean PAJANACCI, Pierre GUIDONI, Jean-Louis MILANI, François FAGGIANELLI, François FILONI, Yohan HABANI

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le :

et de la publication de l'acte le:

**DELIBERATION N° 2015-09-48 : Demande de subvention pour le marché de travaux d'adaptation des sites du SYVADEC aux objectifs de tri et aux nouveaux règlements relatifs à la sécurité, ainsi que de remise en état**

**Le Président expose:**

Le Président informe les membres du Bureau que des travaux doivent être réalisés sur 14 installations du Syvadec. Les travaux, aménagements et équipements déclinés sur chaque site visent à répondre au développement des filières de valorisation, améliorer, réguler et sécuriser les conditions d'accès aux usagers ainsi que la qualité du tri des déchets sur les déchetteries et optimiser les transports.

Le montant global estimatif de l'opération est de 1 225 000 € HT, le programme des travaux par site se décomposant comme suit :

Site	Montant (€ HT)
Quai de transfert de Luri	140 000,00
Quai de transfert de Sainte Lucie de Porto Vecchio	60 000,00
Quai de transfert de Porto Vecchio	35 000,00
Quai de transfert de Corte	40 000,00
Quai de transfert de Teghime	250 000,00
Recyclerie d'Ersa	100 000,00
Recyclerie de Sisco	40 000,00
Recyclerie de Vico	50 000,00
Recyclerie de Moca Croce	50 000,00
Recyclerie de Ventiseri	50 000,00
Recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio	60 000,00
Recyclerie de Viggianello	60 000,00
Recyclerie de Piana	50 000,00
Recyclerie de Lama	120 000,00
Recyclerie de Saint Florent	120 000,00
<b>Total</b>	<b>1 225 000,00</b>

Le financement envisagé pour les travaux est de 80 % soit 980 000 € provenant de subventions et de 20 % soit 245 000 € sur fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute la TVA.

Monsieur le Président propose aux membres du bureau de solliciter des subventions à hauteur de 80 % auprès de :

- l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse pour 60 %,
- Etat pour 20 %.

Ces explications entendues, le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20150910-2015-09-48-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2015  
Date de réception préfecture : 11/09/2015

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 80% auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, pour les travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC dont le montant total est estimé à 1 225 000 € HT, le reste de l'opération étant financée sur fonds propres (20%),
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte le 10 septembre 2015

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



François TATTI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20150910-2015-09-48-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2015  
Date de réception préfecture : 11/09/2015